

Ce formulaire est également disponible en version électronique sur le site Internet de BAnQ : [www.banq.qc.ca](http://www.banq.qc.ca).

réservé à l'administration

1

Titre

2

Artiste ou concepteur

Nom Prénom

Pseudonyme, s'il y a lieu Date de naissance

3

Éditeur ou émetteur

4

Année

5

Lieu (ville)

6

Dimensions (h. x l., en cm)

7

Technique d'impression

8

Tirage\*

9

Gratuit : Vendu : Prix de détail :

10

Remarques :

11

Organisme ou personne responsable du dépôt :

Nom du déposant

Organisme

Adresse

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Signature du déposant

Date

En vertu de l'article 20.1 de la **Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)**, tout éditeur d'un document publié au Québec a l'obligation de déposer deux exemplaires à titre gratuit à BAnQ, dans les sept jours suivant la date de parution. Des dispositions spécifiques s'appliquent lorsque le prix au détail d'un document excède 249,99 \$.

Veillez également noter que les affiches plus petites que 1300 cm<sup>2</sup> ou plus grandes que 15 800 cm<sup>2</sup> sont soustraites à l'obligation de dépôt légal.

BAnQ demande aux éditeurs de remplir un formulaire de dépôt légal. Les renseignements qui y sont inscrits (à l'exclusion des renseignements personnels) servent au catalogue des documents déposés.

## GUIDE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

- Inscrire le titre complet.
- Inscrire les nom et prénom de l'artiste ayant réalisé l'œuvre d'art reproduite ou du concepteur de l'affiche. Dans le cas d'un individu travaillant sous un pseudonyme, l'inscrire également. La date de naissance constitue un renseignement facultatif qui permet de distinguer les homonymes. Elle accompagne le nom de l'auteur dans le catalogue Iris, qui recense tous les documents publiés faisant partie des collections de BAnQ.
- Inscrire le nom de l'organisme (association, compagnie, maison d'édition commerciale, ministère ou autre) ou de l'individu responsable du document.
- Inscrire l'année d'édition.
- Inscrire le nom de la ville correspondant au lieu de publication, c'est-à-dire le siège social de l'éditeur ou de l'émetteur.
- Indiquer la hauteur et la largeur en centimètres arrondis au centimètre supérieur.
- Inscrire la quantité TOTALE d'exemplaires de la première édition.
- Cocher la case appropriée et, s'il y a lieu, inscrire le prix de détail suggéré à l'unité.
- Indiquer s'il y a lieu toute information n'ayant pu être mentionnée dans les sections précédentes et pouvant servir à la description du document déposé.
- Le déposant inscrit son nom et, s'il y a lieu, le nom de l'organisme pour lequel il fait le dépôt légal; il mentionne également les coordonnées correspondantes et il signe le formulaire. Le formulaire est envoyé avec les exemplaires du document. Un accusé de réception sera expédié à l'adresse indiquée.

## POUR INFORMATION :

Téléphone : 514 873-1101, poste 3780  
Sans frais : 1 800 363-9028  
Télécopieur : 514 873-4310  
Courriel : [depot@banq.qc.ca](mailto:depot@banq.qc.ca)

## ADRESSE :

Veillez envoyer ce formulaire accompagné de deux exemplaires du document à déposer à :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Section du dépôt légal  
2275, rue Holt  
Montréal (Québec) H2G 3H1

L'éditeur qui le souhaite peut effectuer le dépôt légal de ses affiches par l'entremise de Publicité Sauvage, intermédiaire délégué habilité par BAnQ.

\* Cette donnée peut être utilisée par BAnQ à des fins de compilation de statistiques.